



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Résc
ai
Moni
bel



24113444

Déposé / Reçu le

10 JUL 2024

**au greffe du tribunal de l'entreprise
à Bruxelles**

N° d'entreprise : **0474 339 007**

Nom

(en entier) : **URGO**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Chaussée de Ruisbroek 76, 1180 Uccle**

Objet de l'acte : Confirmation du mandat de délégué à la gestion journalière

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 2 juillet 2024 :

"4. Confirmation du mandat de délégué à la gestion journalière

Le Conseil rappelle que lors d'une réunion du Conseil datée du 27 juillet 2022, le Conseil a nommé à l'unanimité en qualité de délégué à la gestion journalière de la Société Monsieur Gauthier Lauwers à compter du 1er août 2022.

Le Conseil confirme que ce mandat a été octroyé pour une durée indéterminée de sorte que Monsieur Gauthier Lauwers exerce valablement son mandat de délégué à la gestion journalière depuis le 1er août 2022.

Pour autant que de besoin, le Conseil ratifie tous les actes et décisions prises par Monsieur Gauthier Lauwers dans le cadre de la gestion journalière depuis le 1er août 2022.

5. Pouvoirs

Le Conseil décide de donner mandat à Me Adrien Lanotte, Me Bjorn Delmoitié, Me Guillaume Sauvage et/ou Me Antoine Clerbaux, avocats du cabinet Harvest Avocats, dont les bureaux sont situés à 1170 Bruxelles, Boulevard du Souverain 100, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec un pouvoir de sous-délégation, aux fins de signer et compléter tout document et accomplir toutes les démarches nécessaires auprès des administrations et des tiers, en vue de procéder à l'ensemble des formalités requises pour la mise en oeuvre des résolutions adoptées ci-dessus et leur publication aux Annexes du Moniteur Belge, ainsi que pour procéder aux modifications auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et des autres autorités publiques. A cette fin, le mandataire pourra au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire."

Bjorn Delmoitié
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/07/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).